



Chèque volé encaissé par la banque

Par **derrey76**, le **31/01/2016** à **16:19**

Bonjour,

Nous avons encaissé un chèque de 6500 euros que la banque a crédité et retiré 6500 euros en espèces 48 heures après.

Une semaine après la banque nous a appelés pour nous prévenir que ce chèque était volé depuis 2014 et que le débiteur avait fait opposition dessus.

Bien que nous nous sommes fait arnaqué par une personne et que nous avons porter plainte, est ce que la banque n'aurait tout de même pas une part de responsabilité dans cette affaire et qu'elle devrait pas rembourser ces 6500 euros ?

Cordialement

Derrey76

Par **alterego**, le **31/01/2016** à **17:19**

Bonjour,

L'enregistrement est informatisé et l'informatique n'a pas encore été initiée à déceler les incidents comme celui dont vous venez d'être victimes avant que le chèque ne se présente à la banque de l'émetteur.

Le chèque est frappé d'une opposition, il n'y a aucune faute de l'une ou l'autre des banques.

Il vous appartient de mener une action pénale contre celui qui vous a payé avec ce chèque.

Voyez si possibilité de recours auprès de l'un ou l'autre de vos assureurs. N'hésitez pas à

vous rapprocher de votre banque afin de voir avec elle, dans un premier temps, les possibilités de recours. Vous êtes son client, elle vous doit aussi le conseil.

Cordialement

Par **jos38**, le **31/01/2016** à **17:57**

bonsoir. apparemment, vous avez été victime d'une arnaque classique. la personne qui vous a remis ce chèque vous a certainement dit qu'elle ne pouvait l'encaisser elle-même pour x raison. la banque n'est pas responsable

Par **Lag0**, le **31/01/2016** à **18:03**

[citation]Nous avons encaissé un chèque de 6500 euros que la banque a crédité et retiré 6500 euros en espèces 48 heures après. [/citation]

Bonjour,

Lorsque vous encaissez un "gros" chèque ou un chèque douteux, il faut attendre au moins 3 semaines avant d'être sur que le compte est définitivement crédité. En effet, il faut un certain temps pour que toutes les vérifications soient faites et durant ces 3 semaines (voir parfois plus), la banque peut reprendre l'argent s'il s'avère qu'il y a un souci (chèque sans provision, chèque en opposition, etc.).